

Protection des données

Des règles plus adaptées pour les petites entreprises

Le renforcement des règles relatives à la protection des données à compter du 25 mai 2018 se traduira par un renforcement du contrôle par les citoyens de leurs données ainsi que par l'accroissement des avantages que pourront tirer les entreprises de conditions de concurrence équitables. Un seul ensemble de règles pour toutes les entreprises exerçant des activités dans l'UE, indépendamment du lieu où elles sont établies. Découvrez quelles sont les incidences pour votre PME.

Novembre 2019 FR

À quoi correspondent les données à caractère personnel?



**VOUS COLLECTEZ,
STOCKEZ,
UTILISEZ
DES DONNÉES?**

Vous devez respecter les règles.

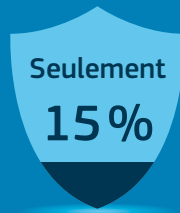
**Vous traitez des données
pour le compte d'autres entreprises?**

Vous êtes aussi concerné.

Pourquoi modifier les règles?

C'est une question de confiance...

Le manque de confiance à l'égard des anciennes règles sur la protection des données représentait un obstacle pour l'économie numérique et très probablement pour votre entreprise.



des citoyens ont l'impression de contrôler totalement les informations qu'ils fournissent en ligne.

Pour aider votre entreprise à se développer...

Un seul ensemble de règles pour toutes les entreprises qui traitent des données dans l'UE

Des conditions plus simples et plus équitables pour exercer son activité

L'adoption de nouvelles règles renforce la confiance des consommateurs et stimule l'activité commerciale.

Obligations pour votre entreprise

protéger les droits des personnes qui vous communiquent leurs données



Communication

- Employez des termes simples.
- Informez-les **de votre identité** lorsque vous traitez leurs données.
- Expliquez-leur **pourquoi** vous traitez leurs données et indiquez **combien** de temps elles seront stockées et **qui** en sera le destinataire.



Avertissements

Informez les personnes concernées des violations de données en cas de risque majeur.



Consentement

Le consentement est l'une des bases légales au traitement des données (au même titre que l'exécution d'un contrat, l'intérêt légitime, les obligations légales, etc.).
Si le consentement est important pour vous, il doit être donné par une action affirmative claire.



Accès et portabilité

Donnez aux personnes concernées les moyens d'accéder à leurs données et de les transmettre à d'autres entreprises.



Protection des données sensibles

Mettez en place des garanties supplémentaires pour la protection des informations relatives à la santé, à la race, à l'orientation sexuelle, à la religion et aux opinions politiques.



Suppression des données

Octroyez aux personnes concernées le «droit à l'oubli». Supprimez leurs données à caractère personnel si elles en font la demande, mais uniquement si cela ne compromet pas la liberté d'expression ni la possibilité de faire des recherches.



Marketing

Octroyez aux personnes concernées le droit de s'opposer au traitement de leurs données par du marketing direct.



Profilage

Si vous utilisez le profilage pour traiter les demandes d'accords juridiquement contraignants tels que des prêts, vous devez:

- informer vos clients;
- vous assurer qu'une personne et non une machine vérifie le processus si la demande se solde par un refus;
- offrir au demandeur le droit de contester la décision;
- garantir une base légale appropriée aux pratiques de profilage.



Protection des données sensibles

Vérifier la disponibilité des outils de transfert, comme les clauses contractuelles types, lorsqu'aucune décision n'a été prise par le pays de destination.

Protégez les données dès la conception

Intégrez des mesures de protection des données dès les premières étapes de développement de vos produits et services.



Vous traitez des données pour le compte d'une autre entreprise?

Veillez à établir un contrat énumérant strictement les responsabilités de chaque partie.

Vérifiez si vous avez besoin d'un délégué à la protection des données

Ce n'est pas toujours obligatoire. Cela dépend du type et de la quantité de données que vous collectez, si le traitement des données est votre principale activité et si vous effectuez ces opérations à grande échelle.

Vous traitez des données à caractère personnel pour diffuser des publicités ciblées sur les moteurs de recherche en fonction du comportement en ligne des personnes concernées.

Oui



Vous envoyez à vos clients une publicité une fois par an pour promouvoir votre entreprise locale de denrées alimentaires.

Non

Vous êtes un médecin généraliste et vous collectez des données sur la santé de vos patients.

Non

Vous traitez des données à caractère personnel portant sur la génétique et la santé pour le compte d'un établissement hospitalier.

Oui



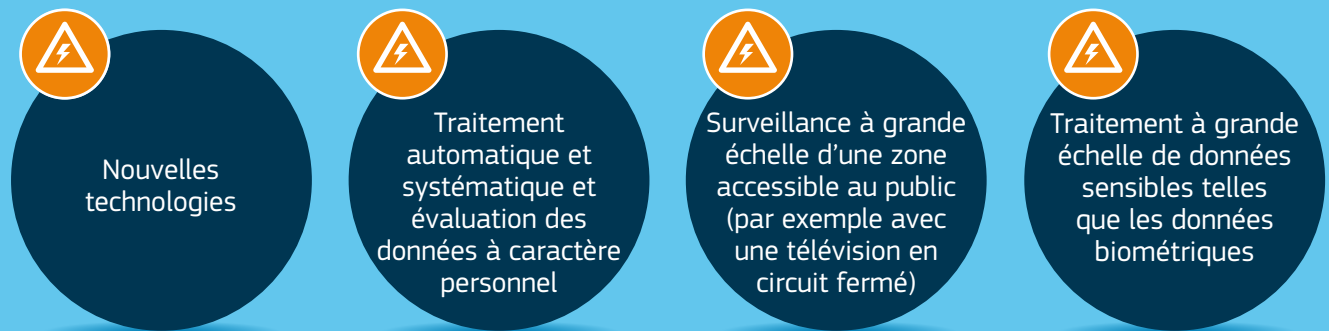
Tenez des registres

Il convient de tenir des registres du traitement des données qui contiennent:

- le nom et les coordonnées de l'entreprise
- les raisons du traitement des données
- la description des catégories de personnes concernées et des données à caractère personnel
- les catégories d'organisations recevant les données
- le transfert des données vers un autre pays ou à destination d'une autre organisation
- les délais de suppression des données, si possible
- la description des mesures de sécurité utilisées pour le traitement, si possible

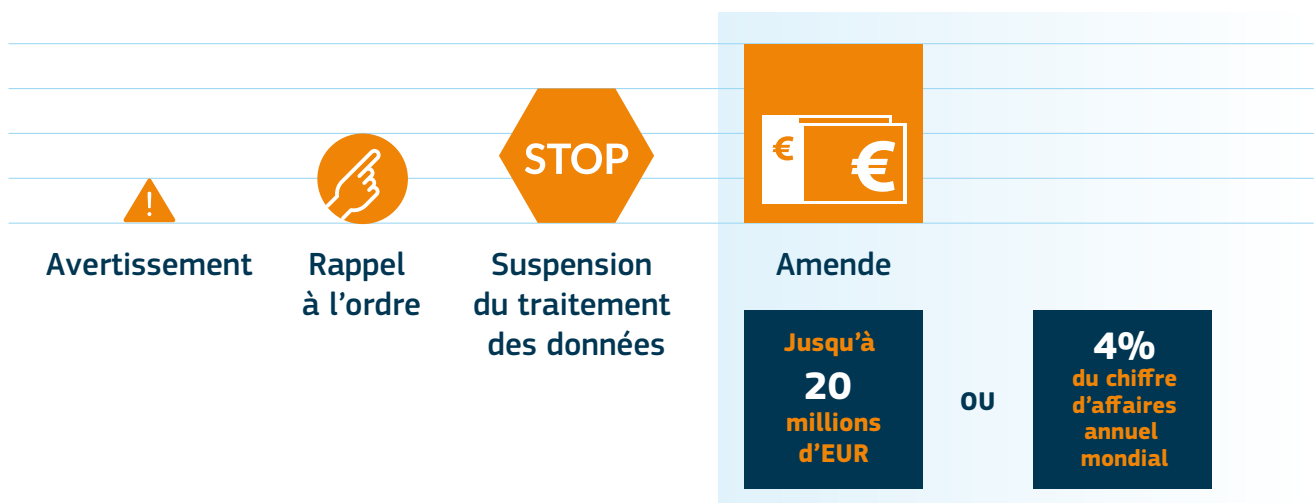
Anticipez les analyses d'impact

Les analyses d'impact peuvent être obligatoires pour les traitements à **HAUT RISQUE**.



Coûts liés à la violation des règles

Votre autorité locale chargée de la protection des données vérifie que vous respectez les règles; les travaux de ces autorités sont coordonnés à l'échelle de l'UE. Les coûts liés à la violation des règles peuvent être élevés.



Besoin d'aide?

Contactez votre autorité de protection des données (APD) nationale

- Autorité de protection des données en Belgique: www.privacycommission.be/
- Autorité de protection des données en France: <http://www.cnil.fr/>
- Autorité de protection des données au Luxembourg : <https://cnpd.public.lu/fr.html>

Protéger les données, protéger votre entreprise

Plus d'informations sur la législation européenne relative à la protection des données
europa.eu/dataprotection/fr

Contactez votre autorité chargée de la protection des données
www.edpb.europa.eu